



COMMUNE DE BERMONT

10 Grande Rue 90400 Bermont Tél. 03 84 56 00 21 - mail : mairie@bermont.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE LUNDI 25 AOÛT 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 25 août 2025 à 18h, en ses lieux habituels, sur la convocation et la Présidence de Monsieur Pascal GROSJEAN.

Présents (07) : BRUGNONI Pierre, COULOT Catherine, GROSJEAN Pascal, GUYOD Lionel, JEAMBRUN Gilles, MARTIN Bruno, PETITE Patrice.

Excusés (03) : BAUDIN Jocelyne, FENOLLAR Anne-Laure, MARTIN Patricia.

Votants (07)

Secrétaire de séance : Bruno MARTIN

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2025,
- Lancement étude travaux enfouissement réseaux secs rue de Châtenois,
- Adhésion au service de secrétaire de mairie itinérante du CDG90,
- Demande de subvention installation clôture autour du transformateur rue de Comesolle – fonds d'aide aux communes du GBCA,
- Mandatement de TE90 pour l'achat groupé de certificats électroniques,
- Fusion des syndicats scolaires,
- Questions et informations diverses.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) Lancement étude travaux enfouissement réseaux secs rue de Châtenois

Afin de donner une phase opérationnelle aux travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue de Châtenois et impasse d'Avolle, il convient à ce jour de délibérer pour que Territoire d'Energie 90 puisse lancer les études avec un maître d'œuvre. Cette étude pourra se dérouler en cette fin d'année 2025 pour une réalisation des travaux en 2026.

Le conseil municipal devra délibérer à nouveau plusieurs fois pour mener à bien ce projet, notamment sur la recherche de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à faire réaliser les études préliminaires.

3) Adhésion au service de secrétaire de mairie itinérante du CDG90

Ce service permet aux communes de moins de 2 000 habitants de pouvoir disposer très rapidement d'un secrétaire général de mairie ayant une expérience dans la gestion des collectivités locales, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour lui confier tout ou partie des missions dévolues à ces professionnels. La commune adhère à ce service en signant une convention de trois ans, pendant cette durée elle peut commander une intervention à tout moment, sous réserve de disponibilité de l'agent.

Le coût de la demande de mise à disposition est de 30 € de l'heure à compter du 1^{er} juillet 2025. Ce coût peut évoluer au gré des évolutions tarifaires du CDG90. Toutefois, le service n'est payant qu'en cas de demande de mise à disposition. C'est pour ces raisons que cette prestation est très intéressante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le CDG90.

4) Demande de subvention installation clôture autour du transformateur rue de Comesolle – fonds d'aide aux communes du GBCA

La commune dispose d'un transformateur électrique au 5 rue de Comesolle en encart sur la parcelle de la famille Guyard. La parcelle sur laquelle se trouve l'appareil est d'une surface de 28 m² et entourée d'une haie de tuyas. Ces derniers sont en partie secs et l'accès au transformateur est très difficile. L'objet de l'intervention porte sur l'arrachage de la haie et création d'une clôture en grillage. Une estimation de prix a été réalisée pour un montant de 5 071.10 € HT, soit 6 085.32 € TTC, d'autres devis seront sollicités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 50 %, soit 2 535.55 €, au titre du fonds d'aide aux communes du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

5) Mandatement de TE90 pour l'achat groupé de certificats électroniques

Depuis plusieurs années, la commune utilise un certificat de signature et d'authentification, pour toutes les démarches dématérialisées avec la Préfecture et la trésorerie. Les démarches de commande de ces certificats sont parfois pesantes pour la commune et ont un coût.

Le Maire précise que TE 90, qui met à disposition son service informatique pour la maintenance des progiciels de finances et les outils interopérables est le mieux à même de sélectionner l'outil le mieux adapté et au meilleur coût.

Ce dernier s'est proposé de mener à bien une consultation sans engagement pour les collectivités adhérentes qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate TE 90 pour le groupement d'achat de certificats électroniques.

6) Fusion des syndicats scolaires

Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral du 14 août 2025, portant projet de périmètre du nouveau syndicat intercommunal issu de la fusion du « Syndicat intercommunal de gestion du RPI de Dorans-Botans-Bermont et Sévenans » et du « Syndicat intercommunal de gestion de l'école maternelle Pauline Kergomard de Dorans », ainsi que le projet de statuts du nouveau syndicat.

Il rappelle l'actuelle coïncidence de périmètre des deux syndicats intercommunaux et le souci d'optimisation des ressources de ces deux syndicats.

Il précise qu'à compter de la notification de l'arrêté de projet de périmètre, les organes délibérants disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et le projet de statuts. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'arrêté préfectoral, portant projet de périmètre du nouveau syndicat intercommunal issu de la fusion du « Syndicat intercommunal de gestion du RPI de Dorans-Botans-Bermont et Sévenans » et du « Syndicat intercommunal de gestion de l'école maternelle Pauline Kergomard de Dorans », ainsi que le projet de statuts.

7) Questions et informations diverses

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet village d'avenir. Une rencontre a eu lieu avec le service aux communes du GBCA et avec notre Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL), pour la partie financière, le but étant pour la commune de se projeter sur ses capacités de financement et prévoir quel secteur prioriser.

Monsieur Bruno MARTIN informe les membres, que la livraison de la table d'orientation devrait avoir lieu courant octobre, début novembre. En amont, les élus vont se charger de la conception du socle en béton sur lequel sera fixée la table.

A Bermont, le 10 octobre 2025

Le Maire
Pascal GROSJEAN



Le secrétaire
Bruno MARTIN

